



## **Document de travail**

# Projet de règlement n°601-30

**Service de l'urbanisme**

Préparé par Nicolas Lesage, directeur du service de l'urbanisme

Avril 2020

# Description du projet de règlement n°601-30

## Quel est le projet général?

- La Municipalité doit modifier le règlement de zonage n°601 en vigueur afin de modifier les limites des zones limitrophes à l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts et permettre cet usage sur le territoire de Val-David.

## Quel est le contexte du projet?

- La MRC des Laurentides souhaite agrandir l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts sur les terrains appartenant à la MRC situés sur le territoire de Val-David.
- En 2017, la MRC a commandé une étude pour analyser la conformité des installations existantes en lien avec les directives gouvernementales. Les résultats de l'étude ont entre autres démontré que l'écocentre de Sainte-Agathe présente plusieurs limites :
  - L'espace prévu pour les conteneurs n'est pas adapté à la quantité de matière reçues ;
  - L'espace limité ne permet aucun ajustement pour l'ajout de nouvelles matières à récupérer ;
  - L'espace limité ne permet pas une grande affluence de citoyens ;
  - L'accumulation des branches et le broyage du bois restreignent la circulation des citoyens et employés.
- Suite à la présentation des résultats de l'étude, le conseil des maires de la MRC a accepté l'agrandissement de l'écocentre.

# Description du projet de règlement n°601-30

## Quel est l'objectif du projet?

- Permettre à l'écocentre de la MRC des Laurentides d'occuper l'espace disponible sur le territoire de Val-David conformément à la réglementation.
- Permettre à la MRC d'agrandir la superficie de l'écocentre pour offrir un meilleur service et répondre aux besoins croissants.
- Permettre à la MRC d'augmenter le nombre de conteneurs disponibles et mettre en place un bâtiment dédié au réemploi des objets et matériaux, ainsi que permettre, au cours des prochaines années, la récupération sur place de nouveaux produits ou matières.
- Le projet d'agrandissement permet de doubler la superficie de l'écocentre, passant de 5480 m<sup>2</sup> à plus de 12 770 m<sup>2</sup>, soit une augmentation de près de 7300 m<sup>2</sup>. Une partie de cette superficie empiétera dans la Municipalité de Val-David, sur des terrains appartenant à la MRC.

## Quand aura lieu la mise en œuvre du projet?

- L'agrandissement de l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts se fera en deux phases distinctes, soit la phase des plans et devis puis la phase d'exécution des travaux.
- Les plans et devis devraient être finalisés d'ici l'été 2020.
- Une première phase des travaux devrait débuter à l'automne 2020, puis une deuxième phase devrait suivre début 2021.

# Description du projet de règlement n°601-30

## **Pourquoi le projet est-il urgent?**

- La MRC s'apprête à démarrer la préparation des plans et devis afin de planifier l'aménagement définitif du réaménagement et de l'agrandissement de l'écocentre.
- Le début des travaux est prévu pour l'automne 2020 et la MRC doit rapidement s'assurer que la réglementation d'urbanisme de la Municipalité du Village de Val-David soit modifiée pour y autoriser le projet dans la zone visée, afin d'obtenir les permis requis à la réalisation des travaux.
- Une modification des règlements d'urbanisme de la municipalité du Village de Val-David est ainsi requise afin d'autoriser l'agrandissement puisque certains aménagements prévus empiètent sur le territoire de la municipalité.
- Le réaménagement et l'agrandissement de l'écocentre aura un impact favorable sur l'environnement et sur la santé publique en générale.

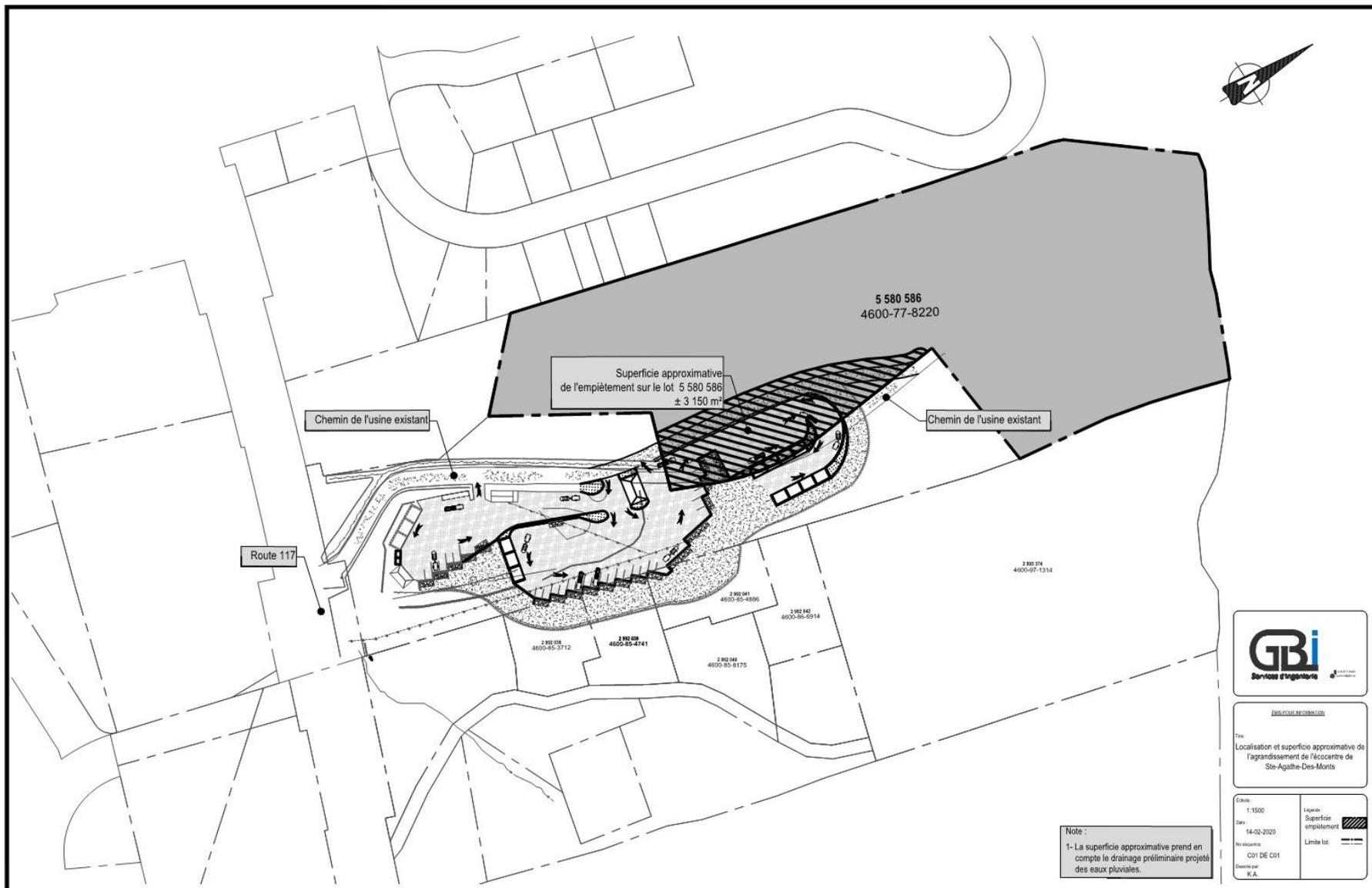
## **Quel est le contenu du règlement lié au projet?**

- Modifier les limites de la zone C-02 à même une partie de la zone H-01.
- Modifier la grille des spécifications de la zone C-02 afin d'autoriser l'usage suivant : P202 Centre de tri de matières recyclables (écocentre).

# Plan de localisation

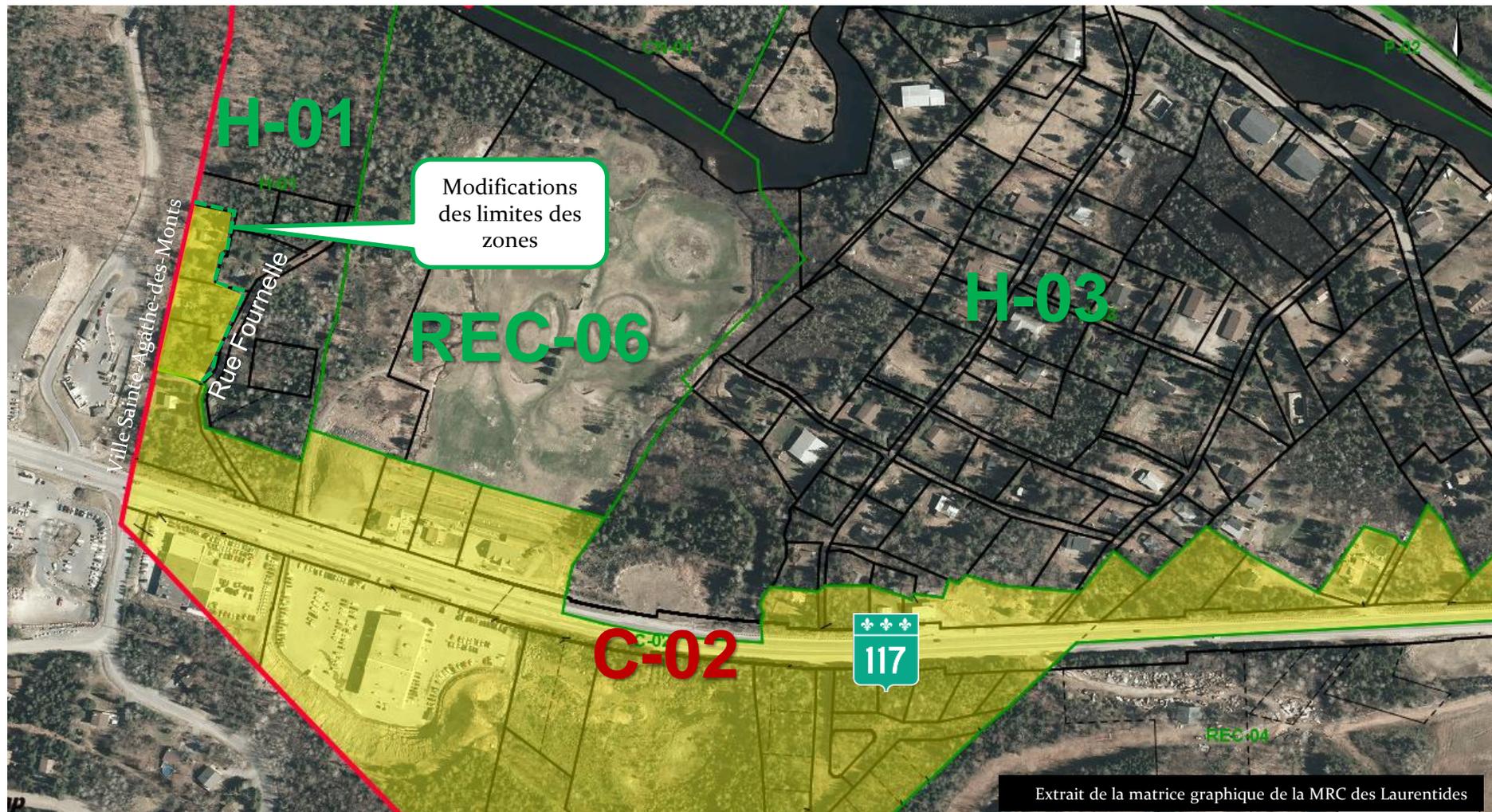


# Plan de localisation





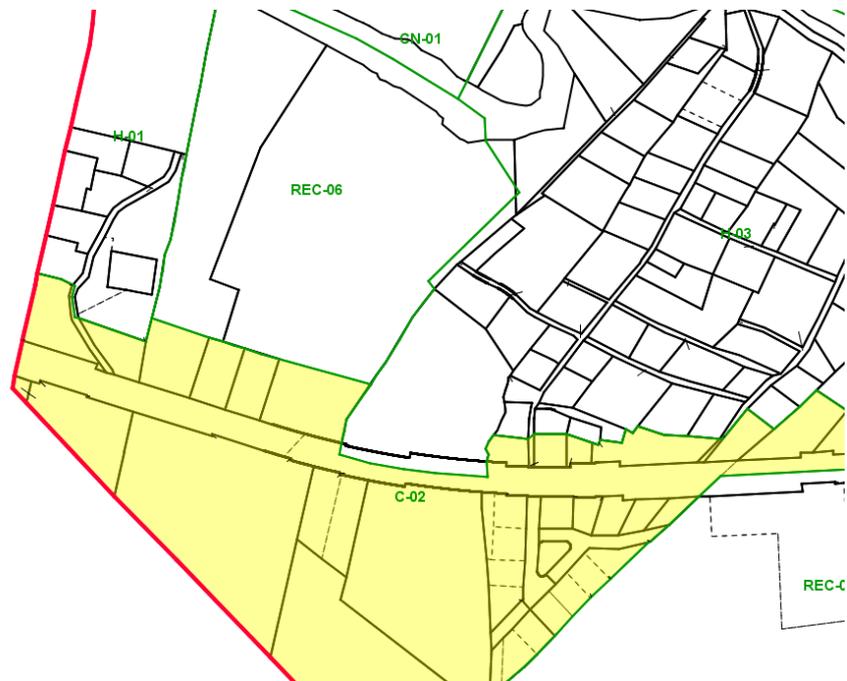
# Plan de modification de zonage : C-02 et H-01



- Agrandir la zone C-02 à même une partie de la zone H-01
- Modifier la grille des spécifications de la zone C-02 afin d'autoriser l'usage suivant : P202 Centre de tri de matières recyclables (écocentre)

# Extrait du projet de règlement n°601-30

AVANT la modification



APRÈS la modification

